

# BUDGET PRIMITIF 2019 NOTE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

#### Rappel règlementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

La présente note a pour objectif de répondre à cette obligation et sera disponible sur le site Internet de la commune avec le budget primitif 2019 voté en Conseil Municipal le 4 avril 2019.

Le budget 2019 retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles autorisées pour l'année avec une reprise des résultats de l'exercice 2018. Il a été bâti sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal le 7 mars 2019 détaillant le contexte budgétaire national toujours contraignant pour les finances locales, tout en devant dans le même temps assumer des charges nouvelles imposées ou souhaitées.

Dans ce contexte, l'objectif est de prendre en prendre en compte l'évolution nécessaire des dépenses tout en maintenant le niveau de la dette et de la pression fiscale. Effet, la volonté de l'équipe municipale est de continuer à mener une politique volontariste pour répondre aux besoins immédiats des vicomtois (sans réduction des services rendus), mais également en anticipant sur l'avenir avec l'annonce de l'arrivée de l'imprimerie de la Banque de France d'ici quelques années.

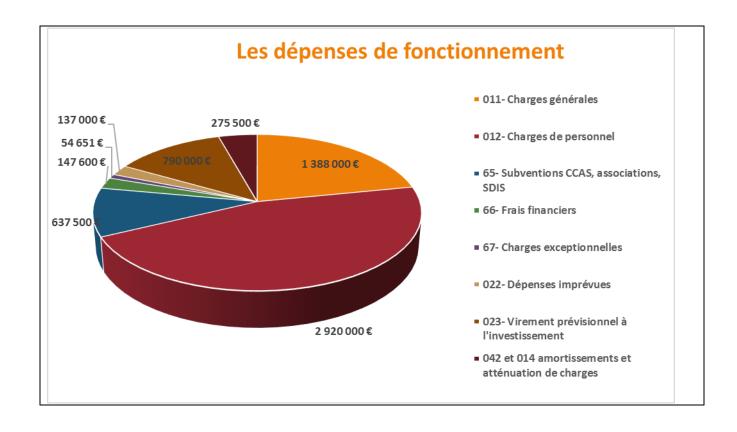
#### A/ Section de Fonctionnement

Elle s'équilibre à 6 350 251 € en hausse de 1.44 % par rapport au BP 2018

A.1 - Les dépenses

# Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2018	Variation %
011- Charges générales	1 388 000 €	1 245 000 €	11,49%
012- Charges de personnel	2 920 000 € 2 910 000 €		0,34%
65- Subventions CCAS, associations, SDIS	637 500 €	641 000 €	-0,55%
66- Frais financiers	147 600 €	157 000 €	-5,99%
67- Charges exceptionnelles	54 651 €	44 500 €	22,81%
022- Dépenses imprévues	137 000 €	221 500 €	-38,15%
023- Virement prévisionnel à l'investissement	790 000 €	750 000 €	5,33%
042 et 014 amortissements et atténuation de			
charges	275 500 €	291 000 €	-5,33%
TOTAL DEPENSES	6 350 251 €	6 260 000 €	1,44%



#### 1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre est de nouveau en progression depuis 2 ans pour diverses raisons :

- La hausse incompressible de certains contrats de maintenance et frais d'énergie
- L'externalisation d'une partie de l'entretien des espaces verts, voirie et chemins pour faire face à la suppression des contrats aidés aux services techniques
- La volonté d'améliorer la qualité du nettoyage de la voirie pour assurer également un nettoyage des grands axes en ayant recours à un prestataire en mutualisant avec la Commune des Martres de Veyre ;
- La location des panneaux lumineux sur une année pleine financés en partie par des annonces publicitaires payées par des acteurs économiques locaux
- La location de bâtiments modulaires pour étendre les surfaces des garderies périscolaires à Longues

Tous les autres budgets sont maintenus à niveau constant (écoles, services périscolaires, culture,...) dans la mesure où il est difficile de renouveler une diminution sans impacter le niveau de service rendu.

#### 2. Les charges de personnel (chapitre 012)

L'évolution de ce chapitre s'explique par plusieurs raisons :

- L'évolution de la carrière des agents et de leur rémunération communément appelé GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- Le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP initialement prévu en 2018, sa mise en place a été décalé en 2019-2020.
- La réduction du nombre de contrats aidés annoncée par l'Etat depuis 2018 et qui entraine pour d'autres services où les emplois concernés sont indispensables (services périscolaires) des charges sociales supplémentaires et une réduction prévisible des recettes estimée à 22 000 €. La commune fait également appel à des sociétés extérieures ce qui entraine une diminution des charges du personnel. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune compte 4 CAE, dont un se terminant au 31/08/2019.
- La nécessité de renforcer les services administratifs, en pérennisant un contrat au service communication pour la gestion des nouveaux outils de communication (panneaux, page Facebook, site internet) et la création d'un poste de directrice adjointe des services compte tenu de l'évolution de la taille de la collectivité, il convient de réorganiser les services de la Mairie afin d'assurer plus efficacement le travail.
- La création d'un poste de policier municipal afin de renforcer le service pour mieux assurer une véritable mission de prévention et de surveillance renforcée sur le terrain en binôme ou par alternance avec les autres agents de police municipale.
- La création d'un poste de médiatrice culturelle afin d'assurer la gestion de la salle d'Arts Contemporain
   « Le Trampoline »
- Le remplacement de 1 départ à la retraite en 2019 (service restauration scolaire de Longues)
- L'aménagement des rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire se traduira par le maintien des activités périscolaires.

Au total, les effectifs de la collectivité sont de 63 agents titulaires + 1 agent non titulaire + 4 contrats aidés

#### 3. Les subventions : chapitre 65

- La subvention au budget du CCAS est 195 000€ afin de :
  - Financer les repas des enfants au restaurant scolaire, et le portage à domicile aux personnes âgées, ainsi que de nombreuses aides sociales.
  - Participer au financement du dispositif de téléassistance assuré par le Département. Ce financement était précédemment assuré par l'ancienne communauté de communes Allier Comté et n'a pas été repris par Mond' Averne au titre de ses nouvelles compétences.
  - Renouveler la formule proposée aux ainés pour l'après-midi de noël en évoluant vers un repas avec spectacle cabaret à l'extérieur de la commune
  - Apporter des aides sociales aux familles en difficultés.

- Maintenir une participation financière à la mission locale qui n'est plus prise en compte par Mond' Arverne communauté (5 000 €)
- Prendre en charge le financement d'un poste de DUMISTE précédemment assuré par l'ancienne communauté de communes (17 000 €)
- La fin de l'instruction des demandes d'occupation des sols par les services de l'Etat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec un transfert de ce service au Grand Clermont facturé aux communes (22 000 €)

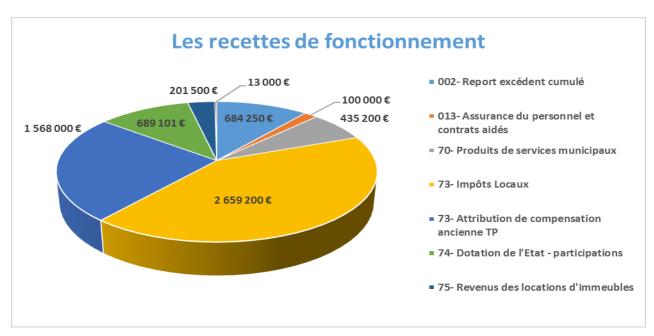
**Les subventions ordinaires aux associations** sont maintenues au même niveau pour la 4<sup>e</sup> année consécutive. (83 500 €)

- **4.** Les intérêts de dette : chapitre 66 : Les intérêts de la dette diminuent du fait de la baisse des taux d'intérêts. L'arrivée à échéance de certains prêts contribue également à cette diminution. (147 600 €)
- 5. Le virement prévisionnel à la section d'investissement pour financer une partie des dépenses ; il est à en progression 790 000 € et toujours bien supérieur au capital de la dette
- 6. La dotation aux amortissements est stable. Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre avec la section d'investissement. (275 000 €)

#### A.2 - Les recettes

## Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2018	Variation %
002- Report excédent cumulé	684 250 €	794 642 €	-13,89%
013- Assurance du personnel et contrats aidés	100 000 €	110 000 €	-9,09%
70- Produits de services municipaux	435 200 €	472 100 €	-7,82%
73- Impôts Locaux	2 659 200 €	2 451 867 €	8,46%
73- Attribution de compensation ancienne TP	1 568 000 €	1 568 033 €	0,00%
74- Dotation de l'Etat - participations	689 101 €	641 000 €	7,50%
75- Revenus des locations d'immeubles	201 500 €	211 500 €	-4,73%
77- Recettes exceptionnelles et opérations d'ordre	13 000 €	10 858 €	19,73%
TOTAL RECETTES	6 350 251 €	6 260 000 €	1,44%



#### 1. Le report de l'excédent de l'exercice antérieur - 002

Il diminue par rapport à 2018 du fait de la non perception d'une recette « exceptionnelle » perçue en 2017, provenant de la hausse de la Taxe Foncière payée par la papeterie de la Banque de France (groupe EUROPAFI).

#### 2. Atténuation de charges -chapitre 013

Les recettes provenant des contrats aidés sont en nette diminution cette année et estimées prudemment à 30 000 € (contre 35 000 € en 2018) compte tenu des nouvelles règles de financement fixées par l'Etat. Il y a 4 contrats CAE, dont un se terminant fin août 2019.

Les remboursements attendus de SOFAXIS pour les congés de longue maladie, longue durée et accident du travail sont estimés à 85 000 €, ce qui ramène les charges nettes de personnels à 2 785 000 € (55% des dépenses réelles de fonctionnement).

#### 3. Les produits des services – chapitre 70

Ce chapitre comprend le remboursement par le CCAS des personnels mis à disposition pour le service de restauration collective dont la convention a été revue en 2016, mais dont la réalisation effective peut être inférieure aux prévisions comme 2018 compte tenu de congés maladies de certains personnels remplacés par des contractuels qui ne peuvent pas être comptabilisés dans le cadre de la mise à disposition.

Il comprend aussi les recettes des services de garderie périscolaire qui sont stables (70 000 €).

#### 4. Les impôts locaux - chapitre 73

Le coefficient d'actualisation des valeurs locatives permettant de calculer la Taxe Foncière et la Taxe d'Habitation est fixé à 2.2% auquel s'ajoute l'évolution du nombre physique de bases estimées à 0.9 %.

L'évolution globale des bases est donc de l'ordre de 3.1 % qui génère une recette supplémentaire.

Le produit prévisionnel attendu à taux constant est donc de 2 470 000 €, dont une partie sera compensée par l'Etat pour les 60% de contribuables exonérés de TH.

**L'attribution de compensation** reversée par Mond'Averne Communauté au titre de l'ancienne Taxe Professionnelle est réduite de 3 713.51 € compte tenu du transfert de la compétence PLUI, soit une AC de 1 568 033.49 €

Les droits de mutation désormais perçus directement par la commune en application du nouveau système en vigueur pour les communes de plus de 5000 habitants sont estimés à 121 000 €, ce montant est en baisse par rapport à la prévision de 2018.

Une nouvelle taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles a été instaurée depuis le 1 janvier 2019, la recette prévisionnelle s'élève à 50 000 €.

#### 5. Les dotations de l'Etat - chapitre 74

Une nouvelle baisse de la **DGF** a été annoncée, la prévision s'élève à 167 000 € contre 176 000 € en 2018.

La prévision de **Dotation de Solidarité Rurale** et la **Dotation Nationale de Péréquation** devraient être globalement stable sans connaitre, à ce jour, leur montant.

**Le Fond d'amorçage** mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 50 € par élèves soit 33 000 € est maintenu pour les communes qui restent sur une organisation de la semaine à 4.5 jours ou 4 jours si les activités périscolaires perdurent.

La dotation et la subvention du département concernant la navette (transports scolaires) n'a pas été versée en 2018, à défaut de convention entre la commune, le département et la région. Il y aura un rattrapage sur l'exercice 2019, soit 2 montants versés en 2019.

### 6. Les revenus des immeubles- chapitre 75

Il s'agit des produits provenant des immeubles appartenant à la commune (logements + gendarmerie + centre administratif...)

#### **B/ Section d'investissement**

Elle s'équilibre à 4 336 370 € en augmentation de 11 % par rapport au BP 2018

#### **B.1 - Les dépenses**

Dépenses d'investissement	BP 2019	BP 2018	Variation %
	2. 20.0	2: 20:0	Turium 70
20-Immobilisations incorporelles	4 971 €	32 667 €	-84,78%
204- subventions équipements SIEG	135 840 €	129 760 €	4,69%
			,
	4		<b>=</b> 0.000/
21- matériels, mobiliers, véhicules	156 009 €	99 604 €	56,63%
23- travaux voirie et bâtiments	299 810 €	177 200 €	69,19%
opérations d'équipement	2 208 260 €	2 248 230 €	-1,78%
16- capital de la dette avec EPF			
SMAF	703 999 €	652 001 €	7,98%
			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
040 et 041 opérations patrimoniales	3 000 €	3 000 €	0,00%
001 - déficit antérieur reporté	824 481 €	581 149 €	41,87%
			,
Total dépenses	4 336 370 €	3 923 611 €	11%

Les principales opérations d'équipement et les priorités du budget 2019 sont les suivantes :

<ul> <li>Rue Antoine Fabre (Fin de travaux)</li> </ul>	20 000 €
Quartier du Collège	334 200 €
<ul> <li>Rue de Vignolat (études et début de travaux)</li> </ul>	56 000 €
• Etudes pour opérations futures :	
Rue des Vignolettes – rue du Chardonnay	6 000 €
Boulevard JB Bargoin	3 000 €
> Chemin du Paradis	3 000 €
• Groupes scolaires :	
Réfection de la toiture de l'école primaire de Longues	40 000 €
Sécurisation écoles Vigipirate	3 500 €
Accessibilité (Espaces publics)	10 000 €
Remise aux normes accessibilité bâtiments	45 000 €
(dont clés accès Sécurisé)	
Réhabilitation du plan d'Eau des Orleaux	15 000 €
Remplacement installations sportives de Longues	
Création complexe tennistique de Longues	1 163 000 €
> Terrain entrainement Football A Boste	30 000 €

#### **B.2** - Les recettes

Recettes investissement	BP 2019	BP 2018	variation %
13- subventions équipements	1 116 614 €	937 397 €	19%
16- emprunts	650 000 €	949 377 €	-32%
10- dotations- fonds divers : FCTVA et			
taxe aménagement	649 000 €	379 451 €	71%
1068- excédent capitalisé	691 757 €	483 386 €	43%
1000- excedent capitalise	091 737 €	403 300 €	43 /0
024- produits des cessions	163 999 €	134 000 €	22%
021- virement de la section de			
fonctionnement	790 000 €	750 000 €	5%
040- amortissements	275 000 €	290 000 €	-5%
TOTAL	4 336 370,00 €	3 923 611,00 €	11%

Les subventions nouvelles cette année concernent :

Recettes nouvelles par opération : 648 000 €

Complexe tennistique de Longues

Région pour tennis 323 000 €

(74% de 440 000 €)

Etat au titre de la DETR 150 000 €

(30 % 500 000 € max, soit 150 000 €)

Etat au titre du FSIL 75 000 €

(15 % 500 000 € max, soit 75 000 €)

Fédération Française de tennis 100 000 €

partenariat Région

Pour rappel : les subventions d'équipements 2018 en reste à réaliser sont de 468 614 €

#### Fiscalité locale - Niveau d'imposition attendu en 2019

Taxe	Bases prévisionnelles	Taux 2019	Produit fiscal
	2018		attendu 2019
Taxe Habitation	6 263 000 €	16,39 %	1 026 505.70 €
Taxe Foncier Bâti	6 529 000 €	20,85 %	1 361 296.50 €
Foncier Non Bâti	64 800 €	134,57 %	87 201.36 €
T	OTAL		2 475 003.56 €

Le produit attendu à taux constants de la fiscalité locale est de 2 475 003.56 €